

Rapport de recherche

L'arabe et le français dans le système éducatif tunisien :

approche démographique et essai prospectif

Par Sofiane BOUHDIBA









L'arabe et le français dans le système éducatif tunisien : approche démographique et essai prospectif

Rapport de recherche réalisé par

Sofiane BOUHDIBA

Professeur de démographie à la Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis, Université de Tunis

> Rapport de recherche de l'ODSEF Québec, janvier 2011

Éléments de référence à utiliser pour citer ce document :

BOUHDIBA, Sofiane (2011), L'arabe et le français dans le système éducatif tunisien : approche démographique et essai prospectif, Québec, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone/Université Laval, Rapport de recherche de l'ODSEF, 46 p.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe de l'ODSEF qui m'a si aimablement accueilli et soutenu durant mon séjour dans ses locaux de Québec. Mes remerciements s'adressent tout particulièrement au professeur Richard Marcoux et à M^{mes} Marie-Ève Harton et Fatou Dia.

Je voudrais également remercier M. Samir Marzouki, professeur à l'Université de la Manouba à Tunis, pour sa lecture critique de mon manuscrit et pour ses suggestions pertinentes.

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	vi
LISTE DES TABLEAUX	vii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF TUNISIEN	3
1.1. Historique	3
1.1.1. La période 1956-1972 : l'ère du bilinguisme	3
1.1.2. La période 1973-1990 : le mouvement d'arabisation	5
1.1.3. La période 1991-2010 : maintien de l'arabisation et retour progressif du français	7
1.2. État des lieux	10
1.2.1. L'éducation primaire	10
1.2.2. L'éducation secondaire	12
1.2.3. Analyse des populations scolarisées en 2009 en termes de cohortes	13
1.2.4. L'université	16
1.2.4.1. Un exemple : les cohortes d'ingénieurs tunisiens	17 19
CHAPITRE II : REPRÉSENTATIONS ET PERSPECTIVES DU FRANÇAIS DANS LE SYST ÉDUCATIF TUNISIEN : ESSAI D'INTERPRÉTATION	
2.1. Représentations du français dans le système éducatif tunisien	22
2.1.1. Le français, langue de l'élite	22
2.1.2. Le français, clé pour des études supérieures en France	23
2.1.3. Le français, langue de la recherche scientifique	25
2.1.4. Le français, un atout sur le plan professionnel	26

2.1.5. Le français et la mondialisation	27
2.2. Perspectives du français dans le système éducatif tunisien	28
2.2.1. Le prestige de la langue arabe	28
2.2.2. La réémergence du nationalisme arabe à l'université	28
2.2.3. L'arabisation du monde professionnel	29
2.2.4. La forteresse Europe	30
CONCLUSION	31
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	33
ANNEXES	36
TABLEAU A1 : Profil de l'enseignement public primaire et secondaire, 2010	36
TABLEAU A2 : Profil de l'enseignement privé primaire et secondaire, 2010	36
TABLEAU A3 : Taux de scolarisation (%) des 6-14 ans, 1946 à 2004	36
TABLEAU A3 : Taux de scolarisation (%) des 6-14 ans, 1946 à 2004 TABLEAU A4 : Profil de l'enseignement supérieur, 2010	
	37

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ATCT : Agence Tunisienne de Coopération Technique

BTS Brevet de technicien supérieur

CAPES : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

CV : Curriculum vitæ

INS : Institut National de la Statistique [Tunisie]

ISF : Indice synthétique de fécondité

LMD : Licence-master-doctorat

M : Ministère

ODSEF : Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone

OIF : Observatoire international de la francophonie

PME : Petites et moyennes entreprises

RGP : Recensement général de la population

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

TD : Travaux dirigés

UVT : Université virtuelle de Tunis

PREF-SET : Programme de rénovation de l'enseignement du français dans l'enseignement secondaire

PREF-SUP : Projet de rénovation de l'enseignement du français et en français dans le supérieur

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.1 : Utilisation du français selon la date d'accès au statut d'ingénieur	. 16
TABLEAU A1 : Profil de l'enseignement public primaire et secondaire, 2010	. 36
TABLEAU A2 : Profil de l'enseignement privé primaire et secondaire, 2010	. 36
TABLEAU A3 : Taux de scolarisation (%) des 6-14 ans, 1946 à 2004	. 36
Tableau A4 : Profil de l'enseignement supérieur, 2010	. 37
TABLEAU A5 : Taux de scolarisation (%) dans l'enseignement supérieur, 1966 à 2010	. 38

INTRODUCTION

Depuis l'achèvement du mouvement indépendantiste qui a secoué le continent, les enjeux entourant la langue française ont fait l'objet de grands débats dans les pays africains anciennement colonisés par la France, notamment en Afrique de l'Ouest et au Maghreb. Pour les uns, la maîtrise de la langue française demeurait un moyen d'accéder à la modernisation et au développement socio-économique, alors que pour les autres, c'était au contraire une stratégie insidieuse de post-colonisation.

Cette étude s'intéresse plus particulièrement au cas de la Tunisie, pays francophone qui a choisi depuis son indépendance, en 1956, la voie de la démocratisation de l'instruction. Cette stratégie d'éducation pour tous a conduit à un rapide accroissement de la scolarisation des garçons et des filles, aux niveaux du primaire, mais également du secondaire, puis de l'enseignement supérieur.

La Tunisie est ainsi parvenue à se doter d'un système éducatif moderne, dont les diplômes sont aujourd'hui reconnus partout dans le monde. Ce système, qui a subi une profonde influence de la langue française sous le protectorat (1881-1956), porte encore aujourd'hui les traces du passé colonial. C'est à peu près le même scénario qui s'est déroulé dans la plupart des pays francophones.

Cependant, et contrairement au cas des pays d'Afrique de l'Ouest par exemple, il existait depuis plus d'un millénaire une langue nationale écrite en Tunisie. Cette langue, l'arabe en l'occurrence, était auréolée d'un immense prestige, pour plusieurs raisons. C'est d'abord la langue du Coran, langue sacrée, respectée, vénérée même. C'est aussi la langue parlée par Oqba Ibn Nafii qui, à la tête des armées conquérantes musulmanes, fondera la ville sainte de Kairouan et construira sa Grande Mosquée en 670¹. L'arabe est aussi la langue scientifique du Moyen-Âge, comme le fut le latin dans l'Antiquité. C'est à travers la traduction en arabe des

¹ Les deux premières expéditions musulmanes avaient été lancées en 647 (victoire contre Grégoire à Sbeïtla-Suffetula) puis en 661 (prise de Bizerte), mais la langue arabe n'entrera dans la légende qu'à l'arrivée de Oqba Ibn Nafii.

ouvrages grecs de mathématiques, de philosophie et de littérature que se fit la transmission des connaissances antiques vers l'Europe médiévale. À l'arrivée des troupes françaises en 1881, la langue arabe était donc profondément ancrée en Tunisie, et ne pouvait être véritablement menacée. Le système éducatif arabe tunisien subira néanmoins l'influence de la colonisation française.

Cette étude a comme objectif général d'examiner l'évolution de la situation de la langue française dans le système éducatif tunisien, tout en essayant d'entrevoir son avenir. Il convient de préciser ici que par système éducatif, nous entendons les trois cycles suivants : un cycle primaire de 6 ans, un cycle secondaire de 7 ans (débouchant sur l'obtention du baccalauréat) et un cycle universitaire dont la durée peut varier de 2 ans pour un BTS à une dizaine d'années pour un doctorat.

Seront également fournis des éléments de réponse aux questions suivantes : le système éducatif tunisien peut-il encore être considéré comme francophone? Comment les écoliers, lycéens et étudiants se représentent-ils la langue française dans sa dimension de vecteur de savoir? La langue française peut-elle vraiment jouer un rôle de premier plan dans le renforcement de l'éducation en Tunisie? *Quid* des anciennes revendications d'arabisation totale du système éducatif tunisien?

Le texte s'articule autour de deux grandes parties. D'abord, je ferai l'état des lieux de la langue française dans les trois cycles du système éducatif tunisien. J'examinerai en particulier l'historique de la législation sur la langue dans le système éducatif, la part de la langue française dans les cours et systèmes d'évaluation et les partenariats entre la Tunisie et les pays francophones en matière d'éducation. La seconde partie de l'étude se fera en termes de perspectives. Après l'examen de la représentation de la langue française dans la société tunisienne, j'essaierai d'imaginer son avenir à court et à long termes dans le système éducatif tunisien. Il s'agira en particulier de voir dans quelle mesure la langue française pourra « survivre » face aux stratégies successives des ministres de l'éducation et de l'enseignement, stratégies démontrant une volonté plus ou moins manifeste de revaloriser, ou au contraire, de réduire l'utilisation de la langue arabe à l'école, au lycée et à l'université.

CHAPITRE I : LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF TUNISIEN

Commençons par examiner la manière dont la langue française est entrée dans le système éducatif tunisien.

1.1. Historique

En Tunisie, depuis l'accession à l'indépendance en 1956, l'éducation des jeunes a retenu la plus grande attention de la part des *leaders* politiques. Les choix linguistiques concernant les programmes d'enseignement ont d'ailleurs fait l'objet de nombreux revirements stratégiques.

On peut ainsi identifier, grosso modo, trois grandes périodes, qui verront tour à tour la valorisation du français ou sa disgrâce dans le système éducatif tunisien.

1.1.1. La période 1956-1972 : l'ère du bilinguisme

En 1956, le jeune bureau politique du Néo-Destour² engage la nation naissante dans une politique linguistique bilingue³. Il faut dire qu'entre 1955 et 1969, 60 % des membres du parti sont francophones (Laroussi, s.d. : 1), beaucoup d'entre eux ayant été formés en France sous l'Occupation. Cette orientation de l'éducation vers le bilinguisme se fait malgré la pression nationaliste des unilingues arabophones, formés à l'Université Zitouna (Ait-Chaalal et Legrand, 1997 : 94). En fait, si le gouvernement tunisien naissant n'est pas ouvertement hostile à l'arabisation, la véritable priorité en matière d'éducation est la démocratisation de l'enseignement et la formation des futurs cadres du pays. Ce dernier point revêt un caractère d'autant plus urgent que les cadres français ont commencé à quitter le pays dès le milieu des années 1950.

² Parti politique fondé par le premier président de la République tunisienne, Habib Bourguiba, en 1934.

C'est dans ce contexte que, en 1957, les écoles coraniques (*kouttab*), strictement arabophones, sont supprimées⁴. Par ailleurs, les écoles privées passent sous tutelle de l'État, leurs programmes et leur(s) langue(s) d'enseignement devant désormais être validés par le ministère de l'Éducation Nationale.

En octobre 1958, le gouvernement entame une profonde réforme du système éducatif. Bien que le credo général soit la renationalisation de l'éducation, l'objectif principal de la réforme est la démocratisation de l'enseignement⁵. Avec l'indépendance du pays, il est important de revenir à une arabisation de l'enseignement, mais celle-ci sera progressive et veillera à préserver le bilinguisme scolaire. Seules les première et deuxième années du primaire seront totalement arabisées, le reste du cursus scolaire maintenant un certain équilibre entre les deux langues : 70 heures mensuelles pour l'arabe et 60 heures mensuelles pour le français (à partir de la 3^e année).

Au cycle secondaire, l'arabe est la langue d'enseignement de l'arabe classique et de l'éducation religieuse, tandis que le français s'affirme comme la langue de l'histoire, de la géographie, de la philosophie, ainsi que des matières à caractère scientifique comme les mathématiques, les sciences naturelles et physiques et la technologie.

L'enseignement théologique en arabe de l'Université Zitouna a été supprimé, ce qui implique la création d'une université laïque, non nécessairement arabophone.

³ Rappelons tout de même que l'enseignement en français existait avant le protectorat : l'École militaire du Bardo (créée en 1834) et le Collège Sadiki (créé en 1875) dispensaient leurs enseignements en français.

⁴ Les *kouttab* étaient pourtant très populaires en Tunisie et ont constitué, durant des siècles, le seul mode d'instruction des garçons. Le protectorat, en 1881, verra l'abandon progressif des *kouttab* urbains au profit des écoles françaises modernes.

⁵ L'enseignement public est gratuit en Tunisie, les élèves et étudiants devant payer des sommes symboliques lors de leur inscription universitaire.

Le 11 mai 1968, à Montréal, le président Habib Bourguiba défendra, dans un discours mémorable, sa vision du bilinguisme :

Nous avons, au contraire, conscience non seulement d'avoir enrichi notre culture nationale, mais de l'avoir orientée, de lui avoir conféré une marque spécifique que rien ne pourra plus effacer.

Nous avons aussi conscience d'avoir pu forger une mentalité tunisienne qui est une mentalité moderne, et d'avoir insufflé au peuple tunisien, en tout premier lieu à son élite, la capacité nécessaire pour assimiler les techniques du monde d'aujourd'hui. (Bourguiba, 1978)

Cet autre discours du président Habib Bourguiba, prononcé le 10 octobre 1968 devant un public d'enseignants à Bizerte, résume bien la situation de ce qui a été considéré comme « l'âge d'or de la francophonie » en Tunisie :

User du français ne porte pas atteinte à notre souveraineté ou à notre fidélité à la langue arabe, mais nous ménage une large ouverture sur le monde moderne. Si nous avons choisi le français comme langue véhiculaire, c'est pour mieux nous intégrer dans le courant de la civilisation moderne et rattraper plus vite notre retard... Et c'est trop peu, finalement, quand on parle de la Tunisie, que de souligner son bilinguisme : il s'agit bien plutôt d'un biculturalisme.

La Tunisie ne renie rien de son passé dont la langue arabe est l'expression. Mais elle sait aussi bien que c'est grâce à la maîtrise d'une langue comme le français qu'elle participe pleinement à la culture et à la vie du monde moderne. (Bourguiba, 1978)

1.1.2. La période 1973-1990 : le mouvement d'arabisation

Au début des années 1970, l'opposition entre les langues arabe et française dans le système éducatif atteint son paroxysme. Le gouvernement conçoit désormais l'enseignement du français, et surtout l'enseignement en français, comme un obstacle à la revalorisation de l'enseignement en langue arabe. Cette revalorisation doit donc nécessairement passer par une moindre présence de la langue française dans le système scolaire, voire même par sa disparition pure et simple (Benguerna et Kadri, 2001 : 56). Cette mise en concurrence marquera le début du recul de la langue française dans les écoles et les lycées tunisiens.

En 1973, quelques mesures sont prises pour renforcer la présence de l'arabe dans le système éducatif, telles que la suppression du français comme épreuve obligatoire du baccalauréat ou l'attribution à la langue française du statut réducteur de langue étrangère.

En 1976, les programmes des écoles sont renforcés et, si l'écart entre les deux langues augmente légèrement (80 heures mensuelles d'arabe contre seulement 65 de français), l'apprentissage de la langue française commence désormais dès la deuxième année du primaire. L'histoire-géographie et la philosophie sont maintenant enseignées en langue arabe (Laroussi, s.d. : 2).

Comme nous allons le voir, c'est à partir de ce moment que l'arabe devient implicitement la langue des sciences humaines et sociales, tandis que le français s'affirme – se confirme plutôt – comme la langue des sciences « dures ». Cette représentation singulière des deux langues reste encore ancrée dans l'esprit des élèves et des enseignants, mais également dans celui des parents.

De nombreuses voix vont s'élever pour critiquer le bien-fondé de cette stratégie d'arabisation jugée inutile et, surtout, trop rapide. Il faudra attendre les mauvais résultats des examens de fin d'études primaires et du baccalauréat de la session de 1986, en mathématiques notamment, pour que le gouvernement reconnaisse le faible niveau de français des élèves et admette que l'arabisation aurait dû se faire d'une manière plus progressive.

Ce constat de dégradation générale de l'enseignement va donner lieu à une véritable valse du français dans les programmes scolaires. Le français est ainsi programmé à partir de la deuxième année du primaire en 1986, à partir de la troisième année en 1988, puis de nouveau à partir de la deuxième année en 1989, et finalement réintroduit en troisième année en 1993. Les directeurs d'écoles, les enseignants, les parents d'élèves et surtout les élèves eux-mêmes vont avoir beaucoup de mal à suivre ce rythme et à s'adapter à ces changements de cap pour le moins brutaux. Le Centre National Pédagogique (CNP), chargé de l'impression des manuels scolaires et de l'importation du matériel pédagogique, cumulera également des retards pour fournir à temps les documents nécessaires aux élèves et aux enseignants.

À l'université, seules les sciences humaines seront touchées par ce mouvement d'arabisation. En 1976, sous la pression nationaliste revendiquant de plus en plus une arabisation des sciences humaines, les enseignements de la sociologie, de la philosophie, de l'histoire et de la géographie sont arabisés. Pour beaucoup d'intellectuels de l'époque, ce retour vers la langue arabe est un moyen de pallier les bouleversements identitaires causés notamment par la colonisation française. Étonnamment, des philosophes français comme Maurice de Gandillac et Henri Corbin ont même soutenu ce mouvement d'arabisation universitaire. Leur argument est que contrairement aux disciplines « dures », la philosophie se doit d'être enseignée dans la langue de la culture maternelle, quelle que soit la valeur universelle des concepts grecs, allemands ou français.

Les sciences fondamentales (médecine, agronomie, chimie, etc.) et la gestion (économie, comptabilité, finances, marketing, commerce international, etc.) restent enseignées en langue française. Malgré la brutalité du changement, ces initiatives linguistiques sont tolérées de la part des enseignants (voir par exemple le cas de la sociologie, section 1.2.4.2.).

1.1.3. La période 1991-2010 : maintien de l'arabisation et retour progressif du français

Les années 1990 vont être le témoin d'un changement de stratégie en matière de langue d'enseignement. Depuis la fin des années 1980, la langue française semble être redevenue synonyme de modernité et de savoir pour les populations, et apparaît donc comme une alternative pour un pays qui se veut émergent sur la scène régionale et internationale. On pourrait également considérer que le frein donné à l'arabisation entre dans la lutte contre la menace islamiste, qui a commencé à se développer à l'université et, dans une moindre mesure, au lycée.

C'est en 1991 qu'une amorce de changement de cap a lieu. Tout en maintenant les mesures favorisant l'arabisation de l'enseignement de base⁶, les réformes ouvrent la porte à un retour progressif du français, ce dernier ne commençant toutefois à être enseigné qu'en troisième

_

⁶ L'apprentissage en maternelle a également lieu en langue arabe.

année du primaire. C'est ainsi que dans ses articles 1 et 9, la loi 91-65 du 29 juillet 1991 (Journal Officiel de la République Tunisienne, 1991) énonce :

Article 1er

Le système éducatif a pour objectif de réaliser, dans le cadre de l'identité nationale tunisienne et de l'appartenance à la civilisation arabo-musulmane, les finalités suivantes : [...]

- 4) donner aux élèves la maîtrise de la langue arabe, en tant que langue nationale, de façon qu'ils puissent en faire usage, dans l'apprentissage et la production, dans les divers champs de la connaissance : sciences humaines, sciences exactes et technologie;
- 5) faire en sorte que les élèves maîtrisent une langue étrangère et au moins de façon à leur permettre d'accéder directement aux productions de la pensée universelle, technique, théories scientifiques, et valeurs humaines, et les préparer à en suivre l'évolution et à y contribuer d'une manière propre à réaliser l'enrichissement de la culture nationale et son interaction avec la culture humaine universelle.

Article 9

Dans les deux degrés de l'enseignement de base, toutes les matières concernant les humanités, les sciences et les techniques sont enseignées en arabe.

L'article 12 de la même loi énonce ce qui suit, à propos du cycle secondaire :

Article 12

- 1) Le premier cycle de l'enseignement secondaire vise à permettre aux jeunes d'acquérir une formation équilibrée qui cultive leur intérêt pour les langues, les humanités, les sciences, tant théoriques qu'expérimentales, et pour la technologie; et qui observe une juste mesure entre les dimensions cognitives, pratiques et affectives; de même, cette formation permet de consolider et d'approfondir les connaissances acquises par l'élève au cours de l'enseignement de base.
- 2) Le deuxième cycle de l'enseignement secondaire a pour finalité de préparer à la spécialisation, de développer les dextérités et de cultiver les aptitudes; de même, il vise à poursuivre la consolidation et l'approfondissement des connaissances acquises par les élèves au cours du premier cycle, et ce, en vue de développer leur capacité d'être à l'écoute de l'évolution des connaissances et de renforcer leur intérêt pour le savoir, l'autoformation et la création.

La loi n° 91-65 de juillet 1991 ne concerne pas directement l'enseignement supérieur et laisse toute liberté aux écoles primaires privées de dispenser des cours de français et d'anglais à partir de la première année. Cette possibilité d'enseigner en français en début de cursus explique d'ailleurs l'attrait des familles urbaines aisées pour les écoles privées. Les parents considèrent en effet comme un atout la possibilité pour leurs enfants d'étudier plus tôt la langue française.

En revanche, à partir de 1995, l'arabisation commence à s'étendre progressivement aux matières scientifiques (mathématiques, sciences naturelles, éducation technique) enseignées dans les trois premières années du cycle secondaire⁷.

Malgré son caractère fortement arabisant, cette réforme tente de maintenir un certain équilibre entre les langues à certaines étapes du cursus scolaire. En troisième année par exemple, lorsque l'écolier tunisien commence à apprendre le français, 47 % des cours sont dispensés en français (9 heures hebdomadaires) et 53 % le sont en arabe (10 heures hebdomadaires). On peut craindre ici que l'exposition de l'enfant à la langue française ne soit un peu brutale, ce dernier se trouvant du jour au lendemain plongé dans un univers linguistique totalement inconnu, avec un alphabet différent. La transition se passe relativement bien pour les enfants ayant déjà été en contact avec la culture française au travers de l'affichage urbain⁸, des programmes télévisés (les dessins animés notamment) ou des chaînes françaises captées sur le territoire tunisien⁹. En revanche, de nombreux enfants ont du mal à s'adapter, certains cas de blocage de nature francophobe étant parfois signalés.

À partir de la quatrième année d'école primaire, les matières scientifiques et techniques sont enseignées en français. Encore une fois, la rupture est brutale pour les jeunes, habitués durant trois années d'école au vocabulaire scientifique arabe. L'équilibre entre les deux langues est ensuite conservé jusqu'à la fin du cycle secondaire.

⁷ L'arabisation de ces matières se fait progressivement : en 1995-1996 pour la première année, en 1996-1997 pour la deuxième année et en 1997-1998 pour la troisième année.

⁸ L'affichage urbain est régi par un principe de 2/3-1/3 au profit de la langue arabe : en cas d'affichage public bilingue, le texte en français ne doit pas représenter plus du tiers du texte arabe traduit.

⁹ TF1, FR2, FR3 et M6 sont des chaînes télévisées très populaires en Tunisie, du moins dans les foyers urbains, qui représentent 67 % de la population.

Enfin, à partir de 1995, le français devient matière obligatoire à l'examen du baccalauréat, alors qu'il était jusque là optionnel, parfois même boudé par les lycéens. C'est peut-être là l'indicateur le plus fort du retour en force du français dans l'enseignement.

À l'université, la dichotomie entre les deux langues a été plus franche, l'arabe étant la langue des sciences humaines et sociales (philosophie, sociologie, droit), le français demeurant celle des matières scientifiques. Paradoxalement, les scientifiques sont donc appelés à être davantage bilingues que les littéraires.

1.2. État des lieux

Le système éducatif tunisien d'aujourd'hui, hérité pour des raisons historiques de celui de la France, comprend un cycle primaire de 6 ans, un cycle secondaire de 7 ans (3 ans de collège 10 et 4 ans de lycée) et un cycle supérieur, passé depuis 2007 au système LMD (licence, master, doctorat). Les tableaux en annexe présentent les effectifs et les taux de scolarisation en fonction de ces cycles.

1.2.1. L'éducation primaire

Aujourd'hui, quelque 1 006 488 élèves sont inscrits dans les 4 513 écoles publiques que compte le pays (ministère de l'Éducation et de la Formation, 2010). Sous l'effet de la baisse rapide de la fécondité¹¹, les effectifs commencent à diminuer¹², à un rythme annuel de 3 % à 3,5 %, et on commence à observer une diminution de la densité dans les classes des établissements scolaires urbains. Plusieurs écoles ont commencé à fermer depuis une dizaine d'années, en particulier dans les grandes villes (plus touchées par la baisse de la fécondité). Chaque année, de nouvelles écoles menacent de fermer, car la tendance à la baisse de fécondité est structurelle.

¹⁰ Les 6 années d'école primaire et les 3 années de collège sont obligatoires et constituent ce qui est communément appelé « école de base ».

¹¹ L'Indice synthétique de fécondité (ISF) avoisine les 1,8 enfants par femme en Tunisie, ce qui est le taux le plus faible en Afrique et dans le monde arabe (avec celui du Liban).

Durant le premier cycle de l'enseignement de base, le volume horaire annuel varie entre 735 et 980 heures 13. À compter de la troisième année, les cours deviennent bilingues, avec 8 à 9 heures hebdomadaires de français. À ce stade, la journée de l'élève est divisée en deux parties. Une première partie, en arabe, comprend l'arabe classique (dictée, grammaire, conjugaison, etc.), l'éducation religieuse, les mathématiques, la physique, les sciences naturelles et l'histoire-géographie. Une deuxième partie, en français, est consacrée à l'apprentissage de la langue française (lecture, dictée, étude de textes, grammaire et conjugaison).

Dans les écoles privées implantées dans les grandes villes du pays, 18 556 élèves bénéficient d'un enseignement bilingue dès la première année. Il s'agit d'enfants issus des couches sociales les plus aisées, les frais d'inscription mensuels étant d'une centaine de dinars tunisiens¹⁴.

Les élèves issus du cursus privé ont une meilleure maîtrise de la langue française, mais cela est davantage lié à une pratique quotidienne du français (dans les familles aisées, on parle plus fréquemment en français à la maison, on regarde davantage les chaînes de télévision française, on lit des bandes dessinées en français, on voyage en France, etc.) qu'à un apprentissage scolaire de la langue française. C'est donc un effet de sélection qui joue ici, les enfants les plus familiers avec le français ayant plus de chances d'être orientés vers les écoles privées.

Notons que les élèves issus des établissements scolaires primaires tant privés que publics se retrouvent ensuite sur les bancs des mêmes collèges et lycées publics¹⁵. Si les premiers sont meilleurs en français, en revanche, il est difficile d'affirmer qu'ils aient un meilleur niveau général, à travers des résultats systématiquement meilleurs au baccalauréat, par exemple. Il est vrai que certains élèves des écoles privées se distinguent, en rejoignant des lycées-pilotes¹⁶ et

¹² Le nombre d'élèves a reculé de 30 % au cours des dix dernières années, passant de 1 432 896 à la rentrée 1998-1999 à seulement 1 006 488 à la rentrée 2008-2009.

¹³ La moyenne annuelle dans les pays de l'Union européenne varie entre 760 et 830 heures.

¹⁴ Soit environ 70 dollars.

¹⁵ Les collèges et lycées privés sont peu fréquentés : étant davantage destinés au repêchage des élèves exclus des établissements publics, ils ont assez mauvaise réputation et sont boudés par les familles.

¹⁶ Lycées publics dans lesquels ne peuvent être inscrits que les écoliers les plus brillants et dans lesquels les programmes sont plus poussés que dans les lycées classiques, avec par exemple un enseignement en anglais précoce et des cours d'informatique plus pointus.

en obtenant ensuite des résultats exceptionnels au baccalauréat, mais on ne dispose pas encore de statistiques suffisamment fines pour en élaborer un modèle. D'une manière générale, tous les élèves se retrouvent donc dans le système bilingue public¹⁷.

À cela il faut ajouter les 5 653 élèves inscrits en 2009 dans les 11 établissements scolaires français que compte le pays, et dont l'enseignement est exclusivement en français. Ces élèves continuent leur cursus secondaire dans les deux lycées français de Tunis, puis une grande partie d'entre eux poursuivront des études supérieures en France.

1.2.2. L'éducation secondaire

En Tunisie, 551 370 élèves sont inscrits dans les 912 collèges du pays, tandis que 475 483 lycéens fréquentent les 502 lycées de la République (ministère de l'Éducation et de la Formation, 2010). L'enseignement dans les collèges et les lycées est bilingue.

Durant le deuxième cycle de l'enseignement de base (collèges), l'horaire annuel est de 840 heures (comparativement à 910 heures dans l'Union européenne). Dans le cycle secondaire (lycée), la charge de l'enseignement varie selon les filières : autour de 650 heures pour la section littéraire, elle atteint tout de même 910 heures pour la section technique, ce qui correspond plus ou moins au volume horaire de l'Union européenne.

Le projet PREFSET

Le Projet PREFSET (Programme de rénovation de l'enseignement du français dans l'enseignement secondaire) a été mené conjointement par le ministère tunisien de l'Éducation et de la Formation et le Service français de coopération et d'action culturelle, d'octobre 2002 à décembre 2005. Le projet est né du constat du faible niveau des cohortes d'élèves issues des lycées. Son objectif était de mettre à niveau

¹⁷ Notons que l'intérêt des familles pour le système scolaire privé ne réside pas seulement dans le bilinguisme précoce qu'il offre, mais également dans le fait qu'il propose un service de garderie. Lorsque les deux parents travaillent, l'école privée se charge du déjeuner, de la garderie et de l'étude de l'enfant, ce qui n'est guère le cas dans les écoles publiques.

le personnel enseignant et de créer dans la mesure du possible un environnement culturel francophone dans les collèges et lycées.

Les principales actions du projet PREFSET ont porté sur la formation des enseignants et des inspecteurs, et ont favorisé l'introduction – partielle il est vrai – des TICE (Techniques d'Information et de Communication appliquées à l'Enseignement) dans les cours. Ce projet a également permis la mise en place de groupes de réflexion et de travail dans les collèges et les lycées. En ce qui concerne les élèves eux-mêmes, les actions ont été plus timides, se concentrant sur des activités d'animation (théâtre, concours d'écriture, jumelages scolaires, etc.).

1.2.3. Analyse des populations scolarisées en 2009 en termes de cohortes

Nous avons vu au début de ce chapitre que la dynamique linguistique dans le système éducatif a été marquée, grosso modo, par trois grandes périodes depuis 1956, date de l'indépendance, et que ces dernières correspondent à trois orientations différentes concernant la place du français. Partant de cette périodisation, nous avons tenté un exercice permettant d'estimer en 2009 les effectifs des populations tunisiennes scolarisées, et ce, en fonction de la place occupée par les enseignements en français et en arabe dans les différents cursus scolaires. On peut ainsi distinguer trois cohortes, qui correspondent en quelque sorte à des générations différentes ¹⁸. La première génération est celle des Tunisiens nés avant 1967 et qui ont été admis à l'école primaire entre 1955 et 1972 : ils ont donc fréquenté un système scolaire où l'enseignement en français occupait une place importante. La seconde génération se compose des personnes nées entre 1967 et 1984 et qui sont entrées à l'école tunisienne durant les années 1976-1990, soit pendant la période d'arabisation. Enfin, la génération née après 1984 a fait son entrée à l'école tunisienne durant les années 1991-2009, années marquées par un retour à l'enseignement bilingue sous un système qui réserve une place importante à l'arabe et un retour progressif du français, comme nous venons de le voir.

¹⁸ Les données utilisées pour cet exercice proviennent des recensements de la Tunisie (INS 1956, 1966, 1975, 1984, 1994, 2004) et des estimations de la Division de la population des Nations Unies (2008 : 469).

Il nous est ainsi possible d'estimer en 2009 le poids démographique de la population scolarisée suivant cette périodisation.

- La première cohorte est composée des 192 140 individus (123 390 hommes et 68 750 femmes) ayant accompli leur scolarité durant la période 1955-1972, cette dernière étant caractérisée par un système éducatif bilingue avec une légère prédominance du français.
- La deuxième cohorte est composée de 695 797 individus (380 052 hommes et 315 745 femmes) ayant fréquenté l'école arabisée durant les années 1973-1990.
- La troisième cohorte, bien plus fournie, est composée des 1 312 593 jeunes (661 815 garçons et 650 778 filles) ayant entamé ou terminé – certaines cohortes ne l'ont pas achevée – leur scolarité depuis 1991, dans le cadre du retour au bilinguisme.

Nous constatons que les effectifs des cohortes vont croissant, le plus grand accès à l'école tunisienne compensant l'effet de la chute de la fécondité ¹⁹. On remarque par ailleurs que les rapports de masculinité sont de plus en plus proches de l'unité : 1,8 pour la cohorte 1955-1972, 1,2 pour la cohorte 1973-1990 et 1,02 pour la cohorte 1991-2009. Cela est assurément le résultat de la politique de démocratisation de l'éducation en Tunisie, qui a progressivement gommé les différences de genre.

En somme, nous pouvons constater que sur les 2,2 millions de Tunisiens scolarisés en 2009, près du tiers l'ont été durant la période d'arabisation (1973-1990) et que plus de 60 % ont fait leur entrée à l'école après 1990, donc pendant une période qui se caractérise par un maintien de l'enseignement en arabe avec un retour progressif du français. Les personnes qui ont été scolarisées dans le système bilingue en place de l'indépendance à 1972 représentaient moins de 10 % des Tunisiens scolarisés en 2009.

_

¹⁹ L'ISF en Tunisie est passé de plus de 6 enfants par femme dans les années 1950 à seulement 1,8 aujourd'hui.

Note méthodologique à propos de la réalisation des estimations des cohortes de population

Les estimations de la population par âge pour 2009 ont été faites à partir des résultats du dernier recensement tunisien de 2004, selon l'hypothèse moyenne pour l'année 2010, publiées par la Division de la Population des Nations Unies (2008 : 469).

Pour simplifier la présentation, nous n'avons pas tenu compte des chevauchements de générations. Ainsi, un élève âgé de 6 ans révolus en septembre 2009 peut être issu des générations 2002 ou 2003. Nous n'avons pas tenu compte du fait que des élèves âgés de moins de 6 ans sont parfois admis à l'école. C'est le cas des élèves qui, en septembre, sont à quelques semaines de fêter leur sixième anniversaire. Placés sur liste d'attente, car la priorité est donnée aux enfants âgés de 6 ans révolus, ils sont inscrits en fonction des places disponibles.

Enfin, toujours par souci de simplification, nous n'avons pas pris en considération ici les élèves inscrits dans les écoles privées, bilingues dès la première année (18 556 élèves inscrits en 2008-2009), ou dans les 11 établissements scolaires français (environ 5 600 élèves inscrits en 2008-2009), dont l'enseignement est exclusivement en français. En 2008-2009, l'ensemble de ces cas reste négligeable, représentant environ 1,2 % du total des enfants scolarisés en Tunisie.

Pour évaluer les cohortes, nous nous sommes basés sur les résultats des recensements et avons estimé les taux de scolarisation des 6-14 ans à 95 % pour la cohorte 1991-2009 (95,5 % pour les garçons et 95 % pour les filles), 76 % pour la cohorte 1973-1990 (83 % pour les garçons et 69 % pour les filles) et 40 % pour la cohorte 1955-1972 (45 % pour les garçons et 25 % pour les filles).

1.2.4. L'université

1.2.4.1. Un exemple : les cohortes d'ingénieurs tunisiens

Commençons par prendre un exemple lié à l'usage du français à l'université : celui des élèves ingénieurs. Le tableau 1.1 présente les résultats d'une enquête menée en 2004 auprès d'un échantillon d'ingénieurs tunisiens appartenant à différentes générations (Ben Sedrine et Gobe, 2004 : 93).

TABLEAU 1.1 : Utilisation du français selon la date d'accès au statut d'ingénieur

Date d'accès au statut	Utilisation du français (%)						
d'ingénieur	en permanence	fréquemment	occasionnel- lement	pas du tout	Total		
1980 ou avant	72	17	2	9	100		
1981-1985	70	22	4	5	100		
1986-1990	62	27	4	7	100		
1991-1995	54	33	7	6	100		
Après 1995	54	34	7	5	100		
Ensemble	62	27	5	6	100		

Source: Ben Sedrine et Gobe (2004)

Nous constatons, à travers ces chiffres, une régression de l'emploi régulier (« en permanence » dans le tableau) du français dans l'activité professionnelle chez les ingénieurs les plus jeunes, bien que tous les cours dans les écoles d'ingénieurs tunisiennes soient dispensés en français. Ainsi, la moitié seulement des étudiants devenus ingénieurs après 1990, ceux qui appartiennent aux cohortes arabisées, utilisent en permanence le français, contre 70 % pour les groupes d'ingénieurs précédents, diplômés avant 1985 et appartenant aux cohortes bilingues.

Cela est très probablement le résultat de l'arabisation de l'éducation, entamée en 1973, et qui a moins concerné les cohortes plus anciennes. Toutes cohortes confondues, la langue française reste toutefois relativement présente dans la vie professionnelle des ingénieurs tunisiens, puisqu'en moyenne 62 % de ces derniers l'utilisent en permanence.

Notons cependant ici que l'utilisation quotidienne du français comme langue de travail chez les ingénieurs relève peut-être davantage du rapport de l'employeur à la langue française que de la

nature du cursus de l'ingénieur lui-même. Une entreprise ayant des liens étroits avec un pays francophone, avec une filiale d'un groupe français par exemple, incitera davantage ses ingénieurs à se tourner vers la culture française.

Dans tous les cas, on peut s'attendre à une augmentation de l'emploi du français comme langue de travail au sein du corps des ingénieurs puisque, à compter de 2011, les premiers ingénieurs fraîchement diplômés²⁰ et appartenant aux nouvelles cohortes bilingues commenceront à arriver sur le marché du travail.

1.2.4.2. La dynamique des langues à l'université : le cas de la sociologie

La sociologie a probablement été la discipline la plus touchée par l'arabisation au sein de l'université tunisienne. Comme la plupart des disciplines, elle était enseignée en français dans la jeune université tunisienne. C'est vers le milieu des années 1970 que le gouvernement a réalisé que cela ne pouvait continuer ainsi, pour plusieurs raisons.

La première raison se situe en amont : malgré le bilinguisme qui caractérisait la population tunisienne post-indépendance, il fallait tout de même admettre que le français ne faisait pas partie intégrante de la vie de l'étudiant *lambda*. D'une année universitaire à l'autre, sous l'effet de la démocratisation de l'éducation dans tous les milieux et couches sociales, le niveau du français s'est peu à peu détérioré.

Concernant les sciences sociales, l'arabisation de l'enseignement de l'histoire-géographie et de la philosophie dans les lycées, en 1976, a été le coup de grâce. De fait, les lycéens se sont brutalement retrouvés dans la situation où ils devaient suivre un enseignement poussé en français avec un bagage linguistique en sciences humaines et sociales exclusivement arabe. Cela a déclenché des revendications estudiantines appuyées de mouvements de manifestations et de grèves. Le ministère de l'Éducation a appuyé ces revendications, ce qui a finalement

-

²⁰ Les élèves scolarisés à l'âge de six ans en 1991 auront 26 ans en 2011, âge habituel auquel les ingénieurs finissent leurs études.

conduit à une arabisation de l'enseignement de la sociologie, de la philosophie, de l'histoire et de la géographie à l'université.

Cette poursuite de l'arabisation en aval (de l'école primaire vers l'université) est somme toute le fruit d'un enchaînement logique. C'est également le résultat de pressions nationalistes, légitimées par la constitution tunisienne (Destour) qui énonce clairement que l'arabe est la langue officielle du pays, ce qui devrait entraîner l'arabisation de l'administration et des principaux vecteurs de communication, dont l'enseignement (Ben Salem, 2009 :134).

Les enseignants, plus ou moins convaincus de l'arabisation de la sociologie, ont fini par accepter cet état de fait. Toutefois, la majorité des référents bibliographiques étant disponibles en langues française ou anglaise (Durkheim, Marx ou Weber par exemple), les trois départements de sociologie de l'université tunisienne²¹ ont été autorisés à dispenser en français le tiers des enseignements, cours et TD²².

Aujourd'hui, ce ratio n'est guère atteint, car seuls quelques enseignants - en particulier ceux ayant fait leurs études supérieures en France - continuent à enseigner la sociologie en langue française. Ils doivent toutefois accepter des compromis, s'engageant par exemple à traduire en arabe les mots et expressions savants, ou acceptant que les interventions en classe se fassent en langue arabe. Dans certains cas, les étudiants lisent des textes en français et les commentent en arabe.

Cette arabisation trop rapide d'une discipline dont les référents bibliographiques étaient en français avait obligé les enseignants à se tourner, dans les années 1980-1990, vers des manuels arabes publiés en Égypte, au Liban ou en Syrie. Ces derniers sont de moindre qualité, parfois en marge de la législation sur les droits d'auteur. Ce sont par ailleurs des traductions d'ouvrages rédigés originairement en anglais. À partir des années 2000, les étudiants ont commencé à avoir accès à des ouvrages écrits en arabe par leurs propres enseignants.

²¹ Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis, Institut supérieur des sciences humaines et sociales de Tunis et Faculté des lettres et des sciences humaines de Sfax.

²² En Algérie, l'arabisation a été plus brutale, obligeant l'ensemble des enseignants à arabiser totalement leurs cours et leurs TD.

1.2.4.3. Les lacunes du français à l'université

Il existe aujourd'hui au sein des enseignants un consensus sur la baisse du niveau du français chez les étudiants²³. Les contenus des programmes sont ambitieux par rapport aux réalités sociolinguistiques marquées par l'hétérogénéité des publics scolaires et universitaires (Miled 2007 : 84). Autrement dit, si les étudiants avaient un meilleur niveau en français, les cours pourraient être bien plus fournis. La langue française est donc liée à des enjeux de taille : la qualité du cursus universitaire et la réussite des étudiants dans les disciplines ayant recours au français comme langue d'enseignement – soit pratiquement toutes, hormis les sciences humaines.

Ce constat d'échec est confirmé par les employeurs, qui se déclarent insatisfaits devant les difficultés qu'ont les nouveaux diplômés à s'exprimer ou à rédiger correctement en français. Cette insatisfaction résulte en fait de la confrontation de deux cohortes ayant connu des systèmes éducatifs différents sur le plan linguistique. En effet, aujourd'hui, les employeurs sont issus des cohortes bilingues 1955-1972. Âgés de 41 à 59 ans, ces cadres supérieurs sont aux commandes des institutions du pays et doivent recruter parmi des candidats âgés de 23 à 41 ans qui appartiennent, eux, aux cohortes arabophones 1976-1990. On peut s'attendre à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande maintenant que les premiers diplômés des cohortes 1991-2009 commencent à arriver sur le marché de l'emploi.

À plus long terme, on peut se demander ce que seront les rapports linguistiques employeursemployés lorsque la situation s'inversera, c'est-à-dire lorsque les cadres arabophones vont commencer à recruter parmi les jeunes diplômés issus des cohortes bilingues 1991-2009.

1.2.4.4. Le projet PREF-SUP

Paradoxalement, ce sont les enseignants des sciences humaines et sociales qui se plaignent le plus des nombreuses lacunes aujourd'hui rapportées par les enseignants universitaires quant au

²³ Le Ministère tunisien de l'enseignement supérieur a commandité une mission d'expertise francotunisienne portant sur l'évaluation de l'enseignement du et en français dans les universités tunisiennes.

niveau de français des étudiants. En effet, actuellement, la philosophie, l'histoire et la géographie sont enseignées en arabe au lycée. Les étudiants qui viennent d'obtenir leur baccalauréat doivent donc rapidement passer de l'arabe au français. Il en résulte une médiocre qualité des productions écrites, en particulier des dissertations.

Deux possibilités se présentent alors aux enseignants pour assurer un déroulement optimal des cours : certains préfèrent dispenser leurs cours en arabe, pour assurer une certaine continuité avec le bagage linguistique des étudiants. D'autres, plus attachés à la langue française²⁴, s'adaptent en usant par exemple d'un vocabulaire plus simple, ou en tenant peu compte de la forme lors des évaluations, se concentrant sur le fond, c'est-à-dire sur la capacité de synthèse et d'analyse de l'étudiant. On peut craindre, dans ce cas, de tirer vers le bas la qualité de l'enseignement universitaire francophone.

Ces lacunes ont attiré l'attention du ministère de l'Enseignement Supérieur, donnant naissance à des projets de mise à niveau, tel le Projet PREF-SUP (Projet de rénovation de l'enseignement du français et en français dans le supérieur). Fruit d'un partenariat entre les gouvernements tunisien et français, le projet a démarré en mars 2007, pour une durée de trois ans, avec un budget de 5,1 millions d'euros réparti entre le ministère français des Affaires Étrangères (65 %) et le ministère tunisien de l'Enseignement Supérieur (35 %).

Les deux objectifs principaux du projet sont d'améliorer le niveau général en langue française de l'étudiant tunisien, mais également de réformer les programmes d'enseignement dans les 12 départements de français que compte l'université tunisienne.

Cette étude a révélé que le niveau linguistique acquis se situe en deçà de ce qui est requis d'un apprenant de langue seconde (voir Miled, 2007).

²⁴ Il s'agit généralement des enseignants ayant fait des études en France.

Arrivé aujourd'hui à son terme²⁵, ce projet a abouti à la rédaction d'un manuel de langue, mis à la disposition des enseignants et des étudiants lors de la rentrée universitaire 2010-2011. Le projet a également permis la création de 13 centres de ressources et d'autoformation et celle d'un pôle linguistique, à l'Université Virtuelle de Tunis (UVT), consacré à l'enseignement du français pour les élèves ingénieurs tunisiens. Il faudra toutefois attendre quelques années encore pour pouvoir se prononcer sur le degré de réussite du projet PREF-SUP.

-

²⁵ Le « séminaire national de clôture du projet de coopération tuniso-français Pref Sup », tenu le 2 juillet 2010 à la Cité des sciences de Tunis, en marque la clôture officielle.

CHAPITRE II : REPRÉSENTATIONS ET PERSPECTIVES DU FRANÇAIS DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF TUNISIEN : ESSAI D'INTERPRÉTATION

Après avoir observé l'histoire de la langue française dans le système éducatif tunisien, nous allons voir quel est le rapport de la société tunisienne avec cette langue dans sa dimension de vecteur d'apprentissage.

2.1. Représentations du français dans le système éducatif tunisien

2.1.1. Le français, langue de l'élite

En Tunisie, la langue française est considérée comme garante d'un enseignement moderne, et ce, pour plusieurs raisons. La première de ces raisons est historique : l'école moderne française a exercé un fort attrait sur les familles tunisiennes notables depuis les premières années du protectorat (1881). Le baccalauréat français, dispensé par le lycée Carnot, puis par les lycées Pierre-Mendès-France à Tunis et Gustave-Flaubert à Marsa, donnait aux élèves un accès direct à l'université française, ce qui n'était alors guère possible via les lycées tunisiens. Toute une génération de grands hommes tunisiens (médecins, avocats, politiciens, académiciens, artistes) est ainsi le fruit de l'enseignement en langue française.

D'un autre côté, les purs arabophones furent longtemps considérés comme trop attachés aux traditions, et en tout cas non préparés à prendre en marche le train du développement. Aujourd'hui, les étudiants arabophones et maîtrisant très peu la langue française se trouvent contraints de s'inscrire dans des filières à l'avenir professionnel incertain, telles que l'arabe, la sociologie ou la philosophie (filières comportant une majorité écrasante de matières enseignées en arabe), tandis que l'élite, si elle ne poursuit pas son cursus universitaire en France, opte pour des filières plus valorisantes, telles que la gestion ou la médecine, exclusivement francophones.

Certaines écoles supérieures, telles que l'ISG (Institut Supérieur de Gestion), l'IHEC (Institut Supérieur des Hautes Études Commerciales) ou l'ENIT (École Nationale des Ingénieurs Tunisiens) sont d'ailleurs très prisées par les élèves ayant obtenu leur baccalauréat dans l'un des deux lycées français.

L'observation des étudiants comme des enseignants nous permet de schématiser la situation à l'université de la manière suivante : à la base se trouvent les « analphabètes bilingues », pour reprendre l'expression cinglante d'Ahmed Moatassime (Moatassime, 1992 et 2001), qui traînent leur mauvaise maîtrise des langues arabe et française et qui, de surcroît, ont du mal à accéder à la langue anglaise. Au sommet de la pyramide universitaire, l'élite, elle, semble être non seulement résolument bilingue, mais ouverte à la culture anglophone. Cette dichotomie de fait revalorise d'autant plus le français comme langue du savoir.

La langue française est donc perçue en milieu universitaire comme un passeport pour le modernisme et la liberté, en ce sens que sa maîtrise permet au moins d'appartenir au groupe susceptible de former une élite.

En réalité, l'attrait pour le système éducatif francophone commence très tôt, c'est-à-dire dès le primaire. Ainsi, les familles urbaines aisées manifestent un engouement pour les écoles primaires privées, car ces dernières dispensent un enseignement en français dès la première année. De nombreux enfants, n'ayant pu être inscrits dans ces écoles faute de place, fréquentent assidûment les cours de français du soir dispensés par l'Institut Français de la Coopération (IFC).

2.1.2. Le français, clé pour des études supérieures en France

De nombreux bacheliers tunisiens sont attirés par les universités francophones (françaises, mais également, dans une moindre mesure, belges, suisses et canadiennes) pour y poursuivre leurs études supérieures. D'une part, les universités françaises sont géographiquement proches et, d'autre part, un étudiant issu d'un milieu défavorisé a une chance d'y accéder, car le billet

d'avion n'est pas très onéreux et le coût des inscriptions n'y est pas très élevé, contrairement aux universités britanniques ou américaines.

Or l'intégration à une faculté ou à une école francophone ne peut être envisagée si l'on ne maîtrise pas la langue. À l'opposé, une bonne maîtrise du français ouvre à l'étudiant les portes des universités françaises, belges et suisses, réputées dispenser un enseignement de meilleure qualité. Ces universités délivrent également des diplômes reconnus, et offrent même la possibilité de mener une carrière en Europe. Paradoxalement, certains étudiants tunisiens se sont inscrits dans des universités à Paris pour y poursuivre un master de civilisation ou de linguistique arabe.

A contrario, certains bacheliers arabophones choisissent de s'orienter vers des universités arabes en Algérie, au Maroc, en Mauritanie, ou dans une moindre mesure en Irak (pour les cohortes des années 1980). Ces pays ont la réputation – non méritée – de « destinations poubelles », au sens où on leur reproche d'accueillir trop facilement les bacheliers ayant échoué dans le système universitaire tunisien. Ces universités accueillent également les bacheliers tunisiens qui n'ont pu être admis en Tunisie dans le programme désiré. C'est le cas notamment de ceux désirant s'engager dans les filières de médecine, de pharmacie ou d'agronomie, dont la sélection est très dure en Tunisie.

Ces pays ont également longtemps servi de refuge aux « cartouchards²⁶ » tunisiens, qui y voyaient un moyen d'obtenir facilement, et sans trop de frais, un diplôme universitaire reconnu en Tunisie. Cela leur permettait ensuite de trouver un poste dans les filières de l'enseignement qui manquaient d'enseignants, dont celle du français. Cette stratégie a connu un coup d'arrêt avec l'instauration de l'obtention du CAPES comme condition de recrutement, concours auquel ces étudiants échouaient quasi systématiquement. La mise en place du système LMD a cependant contribué à rendre moins désespérée la situation de ces « cartouchards » : dans le nouveau système modulaire, les étudiants obtiennent au moins un ou deux modules, ce qui leur permet de se maintenir plus longtemps à l'université.

²⁶ Étudiants n'ayant plus la possibilité de redoubler.

_

2.1.3. Le français, langue de la recherche scientifique

Si l'on considère que la possibilité de mener des recherches est une étape sine qua non dans le cursus universitaire, le français est indéniablement la langue à maîtriser à l'université en Tunisie. En effet, l'étudiant, l'enseignant ou le chercheur qui désire consulter des documents publiés (ou numérisés) devra le faire en français, d'où la nécessité de maîtriser cette langue. Même les archives nationales, héritage colonial oblige, sont en partie rédigées en langue française.

Notons également la présence massive d'institutions universitaires francophones dans les projets de coopération intra-universitaires, qu'il s'agisse de projets d'enseignement (professeurs visiteurs, doctorats en cotutelle, etc.) ou de projets de recherche scientifique. Outre de nombreux départements et laboratoires rattachés à des universités françaises, l'AUF (Agence Universitaire de la Francophonie), l'IRMC (Institut de Recherches sur le Maghreb Contemporain) et l'ICF (Institut Culturel Français) sont très actifs.

Ces partenariats posent quasi systématiquement comme condition l'utilisation de la langue française dans les dépôts des dossiers, la rédaction des rapports ou la présentation des résultats des travaux. La maîtrise de la langue française est donc un atout fondamental, parfois même une condition *sine qua non*, pour participer à de tels projets.

Sur un autre plan, si la mondialisation était considérée il y a quelques années comme un phénomène largement économique, la quasi-totalité des disciplines en sciences humaines ont tendance à placer ce phénomène dans leur système d'interprétation du changement (Benguerna et Kadri 2001:18). De ce fait, même les enseignants et chercheurs en sciences humaines et sociales, peut-être plus attachés à la langue arabe que leurs collègues des sciences « dures », se rendent compte de l'avantage que peut procurer la langue française en matière de recherche. L'existence de nombreux espaces de documentation et de recherche francophones sur le monde arabe²⁷ pourrait ainsi favoriser la diffusion de la langue française dans ces départements.

_

²⁷ L'Institut du monde arabe à Paris en est l'exemple type.

Enfin, l'explosion d'Internet à la fin des années 1990 a, dans un premier temps, révélé le manque d'efficacité de la langue arabe, puisque la plupart des ressources consultées par les chercheurs tunisiens étaient rédigées en anglais ou en d'autres langues européennes, dont le français. Pour effectuer une recherche sur ce formidable outil qu'est Internet, il était ainsi bien plus utile d'être francophone ou anglophone qu'arabophone. Toutefois, l'arabisation des moteurs de recherche et des sites Internet, ainsi que l'adaptation des claviers des ordinateurs, ont redonné une certaine utilité à la langue arabe, utilisable désormais pour les courriers et la navigation sur Internet.

2.1.4. Le français, un atout sur le plan professionnel

En sus de la langue arabe officielle, la maîtrise de la langue française devient indispensable pour le jeune diplômé qui veut déjouer la concurrence et trouver un emploi. Dans un contexte de crise économique et de chômage des jeunes diplômés, une bonne maîtrise de la langue française est donc perçue comme essentielle. La simple possession d'un CV en langue française est un premier atout pour un chercheur d'emploi. Il devient rare aujourd'hui de voir circuler des CV en langue arabe : ils ne sont exigés que par certains postes dans la fonction publique ou par l'Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT). Cette agence gouvernementale, habilitée à placer les étudiants tunisiens à l'échelle internationale, essaie en effet de placer les candidats arabophones dans les pays du Golfe (notamment l'Arabie saoudite, le Koweït et les Émirats arabes unis).

Le fossé entre arabophones et francophones, les premiers destinés aux métiers de la fonction publique et les seconds plus ouverts sur l'ensemble des secteurs économiques, s'est creusé sur le marché de l'emploi. Cette opposition va rétroagir en retour sur le système d'enseignement luimême, à travers une transformation de la nature des demandes adressées à l'université, à l'image de ce qui s'est produit en Algérie (Benguerna et Kadri 2001 : 113). Ainsi, les étudiants visant les carrières dans les ministères de la Justice ou de l'Intérieur, par exemple, vont avoir tendance à s'orienter vers les filières arabophones.

D'un autre côté, les cohortes d'étudiants issus des filières arabophones (philosophie, sociologie, histoire, etc.) se rendent aujourd'hui compte que de nombreux emplois leur sont purement et simplement inaccessibles, car ces derniers impliquent de fonctionner en français. C'est tout particulièrement le cas des secteurs bancaire ou touristique, mais cela concerne en fait la majorité des entreprises privées, tous secteurs confondus.

Les jeunes diplômés en sociologie ou en droit du travail commencent à être sollicités par les PME privées tunisiennes pour développer et accompagner leurs stratégies de gestion des ressources humaines par exemple, mais ils semblent avoir du mal à s'insérer dans un environnement francophone. Dans bien des cas, les entreprises tunisiennes préfèrent alors faire appel à des ressources extérieures, notamment des consultants francophones et parfois même de nationalité française. Au-delà d'un problème purement linguistique, il s'agit peut-être ici d'une mauvaise adéquation entre formation et emploi (Benguerna et Kadri, 2001 : 98).

2.1.5. Le français et la mondialisation

Alors que la mondialisation occupe le devant de la scène, il serait judicieux de s'interroger sur la manière dont la langue française peut constituer un facteur de développement international.

La langue française permet assurément de se tourner vers les pays francophones traditionnellement partenaires de la Tunisie, c'est-à-dire la France en premier lieu et, dans une moindre mesure, la Belgique, la Suisse et le Canada. Elle permet également de communiquer plus facilement avec les pays d'Afrique francophone tels que le Sénégal, le Mali ou la Côte d'Ivoire, avec lesquels existent des liens commerciaux et culturels. Dans le contexte de mondialisation que l'on connaît, la bonne maîtrise du français par les futurs cadres économiques du pays est une condition *sine qua non* du renforcement du commerce international avec l'Europe et l'Afrique de l'Ouest.

Essayons, à ce stade de la réflexion, d'imaginer quel pourrait être l'avenir de la langue française dans le système éducatif tunisien.

2.2. Perspectives du français dans le système éducatif tunisien

Le français a certainement un bel avenir dans le système éducatif tunisien. Il doit toutefois relever un certain nombre de défis, qui font l'objet de cette section.

2.2.1. Le prestige de la langue arabe

Quoiqu'il advienne, la langue arabe occupera toujours une place de choix dans le cœur de chaque citoyen tunisien. Langue du Coran, l'arabe est aussi la langue de la poésie, du théâtre, de la littérature. C'est également la langue historique de la philosophie, des mathématiques, de la médecine, de la chimie, de l'astronomie et de la plupart des sciences dans lesquelles les grands savants arabes ont excellé, durant ce qui fut l'âge d'or de la civilisation arabe.

L'arabe fait donc indéniablement la fierté du Tunisien. Les intellectuels tunisiens, même les plus francophiles, n'oublient pas que la langue arabe a été durant des siècles la langue scientifique par excellence dans tout le bassin méditerranéen, comme le fut le latin quelques siècles auparavant. On sait que la renaissance de la science en Europe s'est faite à partir du mouvement fébrile de traduction des grands ouvrages arabes.

Portée à l'excès, une telle attitude alimente toutefois le rejet de la langue française comme idiome scientifique et conduit à la réémergence du nationalisme arabe à l'université.

2.2.2. La réémergence du nationalisme arabe à l'université

Les générations postindépendance n'ont connu ni la colonisation, ni la guerre, ni les lendemains d'indépendance, trois événements majeurs et tous liés à la France et à la culture française. Leurs rapports avec la langue française sont donc dénués de toute revendication indépendantiste. Cette génération n'entretient plus de relations de « subi » ou d'« assumé », pour reprendre les termes de Berque, mais une forme de détachement, parfois même d'indifférence vis-à-vis d'un phénomène qu'ils ne perçoivent que vaguement et par lequel ils ne se sentent pas concernés (Kammoun, 2006 : 8-9).

Malgré cela, une revendication linguistique est née progressivement dans certains milieux intellectuels. L'université tunisienne a ainsi été le théâtre d'une véritable résistance linguistique. Cette dernière est souvent le fait des étudiants qui diabolisent les langues occidentales, en réaction aux événements malheureux qui se produisent au Proche-Orient.

La crise politique internationale joue également en faveur de ce repli sur la langue maternelle, qui est vécu davantage comme une forme de résistance à un Occident considéré agressif ou comme la manifestation spontanée d'une solidarité envers les peuples arabes opprimés plutôt que comme une stratégie réfléchie.

2.2.3. L'arabisation du monde professionnel

On peut considérer qu'il existe aujourd'hui une dichotomie linguistique au sein du monde professionnel tunisien. Si les métiers de la santé, la gestion ou les finances nécessitent une bonne maîtrise de la langue française, en revanche, les fonctionnaires, les juristes ou les enseignants doivent travailler en langue arabe²⁸. Les élèves qui se destinent à ces derniers métiers ne sont donc pas tenus à une bonne maîtrise du français. Le métier prestigieux d'avocat, en particulier, reste à la portée des arabophones²⁹, d'autant plus que la rédaction des rapports judiciaires et les plaidoiries doivent se faire en langue arabe. Cela n'empêche pas des étudiants ayant étudié le droit dans les universités françaises d'exercer le métier d'avocat en Tunisie, au prix d'un grand effort linguistique, voire d'un désapprentissage de leurs connaissances acquises en français.

Notons toutefois que, malgré la stabilité qu'ils garantissent, les métiers de la fonction publique exercés en arabe tendent à être dévalorisés par des conditions de travail plutôt médiocres et surtout par des salaires relativement bas.

_

²⁸ La plupart des ministères utilisent exclusivement la langue arabe dans leurs courriers et leurs communications internes et externes, les plus anciennement arabisés étant les ministères de la Justice, de la Défense et de l'Éducation.

²⁹ Notons toutefois que la concurrence est forte dans ces métiers.

À l'échelle internationale, on observe une revalorisation de la langue arabe, sous l'effet de l'émergence des pays du Golfe. Ainsi, de nombreux États pétroliers recrutent de jeunes diplômés tunisiens par le biais de l'ATCT. Une bonne pratique de la langue arabe figure en tête de liste des critères de sélection, ce qui ouvre des perspectives nouvelles aux diplômés arabisants. Précisons toutefois que la crise financière qui a secoué la planète a quelque peu freiné la vague de recrutement de la part des pays du Golfe.

2.2.4. La forteresse Europe

L'accès à l'Europe est devenu de plus en plus difficile de manière générale, sous l'effet des politiques sécuritaires, du chômage et des lobbies nationalistes. Les bacheliers tunisiens ont donc plus de mal à envisager un cursus universitaire en France, en Belgique ou en Suisse. Le Canada francophone (Québec) devient également moins accessible. De ce fait, de nombreux élèves commencent à se poser des questions quant à la nécessité d'un cursus scolaire en français.

CONCLUSION

Ces quelques réflexions sur la dynamique linguistique dans le système éducatif tunisien nous ont amené à constater que la société tunisienne n'est pas, comme on le prétend souvent, une société diglossique dominée par l'arabe, sous ses deux formes dialecte (*derja*) et classique (*fosha*), et flanquée du français avec un statut de langue inférieure parlée par certaines élites.

Nous sommes bien ici en présence d'une société bilingue. Ce bilinguisme n'est toutefois pas homogène, au sens où tous les Tunisiens ne sont pas parfaitement bilingues. La population tunisienne est en effet constituée de plusieurs générations d'individus ayant connu des parcours éducatifs différents, et qui sont marquées par des stratégies successives et antagonistes de francophonie et d'arabisation.

Cette étude a permis de mettre en lumière une situation relativement singulière, dans laquelle les Tunisiens arabophones côtoient leurs compatriotes bilingues, avec une minorité de francophones francophiles. Hubert Tullon (2009 : 40) a donc bien raison d'affirmer : « Toujours est-il que, dans l'ordre de l'imaginaire comme dans celui du réel, ce sont bien l'arabe et le français qui font couple en Tunisie [...] ».

La question que l'on est en droit de se poser à ce stade de la réflexion serait donc la suivante : dans un contexte de mondialisation et d'ouverture, la Tunisie saura-t-elle poursuivre son œuvre de modernisation du système éducatif — priorité absolue et qui semble devoir passer nécessairement par un renforcement de la francophonie — tout en préservant sa culture arabe?

La stratégie de retour vers le bilinguisme menée au début des années 1990 semble prometteuse, quoiqu'il faille attendre encore une dizaine d'années, le temps que les cohortes de jeunes scolarisés soient devenues adultes, pour pouvoir se prononcer.

Quant à la langue française, nous avons eu l'occasion de constater, au travers de ces quelques réflexions, que de réelles perspectives de développement existent au sein même du système éducatif tunisien, dans les trois cycles du primaire, du secondaire et de l'enseignement supérieur.

Dans tous les cas, il est certain que le français en Tunisie n'aura jamais été autant parlé et étudié. Quasiment 99 % de la population en âge scolaire est effectivement scolarisée, et l'OIF fait ainsi état de 30 % de francophones réels dans le pays et de 40 % de francophones occasionnels (Veltech, 2006 : 83).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AIT-CHAALAL, A. et V. LEGRAND (1997), « La francophonie et le Sud de la Méditerranée », Politique et Sociétés, vol. 16, n° 1, p. 77-100.
- BAHRI, R. (2004), L'enseignement supérieur en Tunisie, Évaluation de la qualité région *MEDA*, Projet Tempus 30092-2002.
- BENGUERNA, M. et A. KADRI (2001), Mondialisation et enjeux linguistiques, Alger, CREAD.
- BEN JEMIA, A. (1998), « Enseignement du français et bilinguisme en Tunisie », *Revue internationale d'éducation*, n° 19, Paris, Centre international d'études pédagogiques.
- BEN SALEM, L. (2009), « Propos sur la sociologie en Tunisie », *Genèses*, vol. 2, n° 75, p. 125-142.
- BEN SEDRINE, S. et E. GOBE (2004), Les ingénieurs tunisiens : dynamiques récentes d'un groupe professionnel, Paris, L'Harmattan.
- BOURGUIBA, H. (1978), *Discours*, Tunis, Secrétariat de l'État à l'Information.
- BOUZOUBAA, K. et N. BENGHABRIT-REMAOUN (2003), L'éducation préscolaire au Maroc et en Algérie, colloque SRED, Genève.
- DIVISION DE LA POPULATION DES NATIONS UNIES (2008), World population prospects Volume I, New York, ONU.
- HAMMAMI, M. et J.-L. LARRAMENDY (2005), *Projet de rénovation de l'enseignement du français dans le système éducatif tunisien (PREF/SET)*, Ministère de l'éducation et de la formation (Tunisie) / Service de coopération et d'action culturelle (France).
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (1957), Recensement général de la population et des logements de mai 1956, Tunis, INS.

- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (1973), Recensement général de la population et des logements du 3 mai 1966, Tunis, INS.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (1976), Recensement général de la population et des logements du 8 mai 1975, Tunis, INS.
- INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES (1985), Recensement général de la population et de l'habitat du 30 mars 1984, Tunis, INS.
- INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES (1995), Recensement général de la population et de l'habitat de 1994, Tunis, INS.
- INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES (2005), Recensement général de la population et de l'habitat de 2004, Tunis, INS.
- JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE (1991), *Loi 91-65 du 29 juillet 1991*, Tunis, Imprimerie officielle de la République Tunisienne.
- KAMMOUN R. (2006), Diversité linguistique en Tunisie: Le français a-t-il perdu de sa suprématie?, dans : Acts of the FIPLV World congress, Göteborg, 15-17 juin 2006.
- LAROUSSI, F., *Le bilinguisme arabe-français en Tunisie, un choix réussi*, Université de Rouen, 10 p.
- MARZOUKI, S. (2007), « La francophonie des élites : le cas de la Tunisie », *Hérodote*, vol. 3, n° 126, p. 35-43.
- MILED, M. (2008), « Identité linguistique et didactique convergente dans un contexte bilingue : l'exemple du français et de l'arabe au Maghreb », *Plurilinguismes et enseignement : identités en construction*, Paris, Riveneuve.
- MILED, M. (2007), « Le français langue seconde en Tunisie : une évolution sociolinguistique et didactique spécifique », Le Français aujourd'hui n° 156, Enseignement de la langue : crise, tension?, p. 79-86.

- MINISTÈRE DE L'EDUCATION (2000), Le développement de l'éducation en Tunisie 1996-2000, Tunis.
- MINISTÈRE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (2010), Statistiques de l'éducation et de la formation, année scolaire 2008-2009, Tunis.
- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA TECHNOLOGIE (2010), L'enseignement supérieur et la recherche scientifique en chiffres, année universitaire 2008-2009, Tunis.
- MOATASSIME, A. (2001), *Francophonie-monde arabe : un dialogue est-il possible?*, Paris, L'Harmattan.
- MOATASSIME, A. (1992), *Arabisation et langue Française au Maghreb*, Paris, Presses universitaires de France.
- TARIFA, C. (1971), « L'enseignement du premier et du second degré en Tunisie », *Population*, vol. 26, n° hors série, p. 149-180.
- TULLON, H. (2009), « Arabe et Français dans les systèmes éducatifs tunisien et marocain au tournant du XXI^e siècle », *Synergies Tunisie*, n°1, p. 39-51.
- VELTCHEFF, C. (2006), « Le français en Tunisie : une langue vivante ou une langue morte? », Le français aujourd'hui, vol. 3, n° 154, p. 83-92.

ANNEXES

TABLEAU A1: Profil de l'enseignement public primaire et secondaire, 2010

	Nombre	Effectifs de	Effectifs des élèves			Effectifs des enseignants		
	d'établis	Garçons	Filles	Total	Hommes	Femmes	Total	
	sements							
Année	1 937	19 256	17 874	37 130	728	1 360	2 088	
préparatoire								
Écoles	4 513	523 477	483 011	1 006 488	27 008	32 003	59 011	
primaires								
Collèges	912	282 771	268 599	551 370	17 689	21 180	38 868	
Lycées	502	199 687	275 796	475 483	18 950	16 861	35 812	
Total	5 927	1 025 191	1 045 280	2 070 471	64 375	71 404	135 779	

Source : ministère de l'Éducation et de la Formation (2010)

TABLEAU A2 : Profil de l'enseignement privé primaire et secondaire, 2010

	Effectifs des élèves			
	Garçons	Filles	Total	
Écoles primaires	9 666	8 890	18 556	
Collèges	16 956	11 863	28 819	
Lycées	27 537	14 968	42 505	
Total	54 159	35 721	89 880	

Source : ministère de l'Éducation et de la Formation (2010)

TABLEAU A3: Taux de scolarisation (%) des 6-14 ans, 1946 à 2004

	1946	1956	1975	1984	1994	2004
Garçons	-	-	70	82,8	89	95,5
Filles	-	-	49,3	68,7	83,2	94,7
Total	10	30	59,9	75,9	86,2	95,1

Source: recensements INS

TABLEAU A4 : Profil de l'enseignement supérieur, 2010

Nombre d'établissements universitaires	193*
Nombre d'Universités	13
Effectif total des étudiants	360 172
Hommes	145 841 (59,5 %)
Femmes	214 331 (40,5 %)
Flux annuel de diplômés du supérieur	34283
Étudiants étrangers	
Effectif des étudiants étrangers	2 404
Nombre de nationalités étrangères	67
Système LMD	
Nombre d'établissements adhérents	162
Nombre de licences	694
- licences fondamentales	216
- licences appliquées	478
Enseignants	
Sciences humaines et sociales	1 028
Sciences juridiques, économiques et gestion	1 247
Sciences exactes	2 042
Sciences de la vie et biotechnologie	2 729
Sciences et techniques de l'ingénieur	1 097
Total	8 143

^{*}Établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dont 24 Instituts supérieurs d'études technologiques (ISET).

Source : Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie (2010)

TABLEAU A5 : Taux de scolarisation (%) dans l'enseignement supérieur, 1966 à 2010

	Taux de
	scolarisation*
1966	2,1
1984	5,7
1987	6
1994	12
1997	15,5
2002	26,4
2004	33,3
2010	50

^{*} Pourcentage de jeunes âgés de 19 à 24 ans inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur Source : recensements INS